



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 35<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 5 mai 2014, à 10 heures

*Président* : M. Taalas ..... (Finlande)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Hommage à la mémoire d'Alan Shaw, représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Cinquième Commission

Organisation des travaux

Point 116 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (*suite*)

Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Point 147 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

*Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé*

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-03932X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Hommage à la mémoire d'Alan Shaw, représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Cinquième Commission**

1. **Le Président** et **M<sup>me</sup> Kitsell** (Royaume-Uni) rendent hommage à la mémoire d'Alan Shaw.

2. *À l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence.*

**Organisation des travaux (A/C.5/68/L.36)**

3. **Le Président** appelle l'attention sur le projet des programmes de travail provisoire de la Commission pour la deuxième partie de la reprise de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, établi sur la base de la note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/68/L.36). Il sera ajusté selon que de besoin au cours de la session.

4. **M<sup>me</sup> Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le projet de programme de travail devrait être adapté en fonction de la disponibilité des documents pertinents et des progrès accomplis dans le cadre des délibérations de la Commission. Le Groupe demeure préoccupé par le fait que des rapports importants ont paru en retard ou restent à paraître. De vastes ressources sont disponibles pour garantir la présentation en temps voulu des rapports au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et aux États Membres, aussi des mesures devraient-elles être prises pour faire en sorte que ces ressources soient utilisées de façon efficiente. La Commission devrait tenir une réunion avec le Président du Comité consultatif et les représentants du Secrétariat pour discuter de la question durant la partie actuelle de la reprise de la session.

5. Le rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents telle qu'approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/261 sur le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents (A/68/813) fournit à l'Assemblée générale tous les éléments nécessaires pour prendre une décision sur la question du coût des contingents, ce qui est nécessaire pour garantir la durabilité du partenariat de maintien de la paix des

Nations Unies. Les résultats de l'enquête font apparaître clairement l'écart entre le taux de remboursement actuel et les dépenses engagées par les pays fournisseurs de contingents. Il est grand temps que l'Assemblée augmente les taux standard de remboursement.

6. La charge de travail de la Commission pour la partie actuelle de la reprise de la session de l'Assemblée générale est considérable et exigeante. Il convient d'accorder suffisamment de temps pour examiner avec soin tous les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, y compris les questions transversales, le compte d'appui et les missions dont le mandat est terminé, tout en faisant en sorte que les délibérations soient achevées en temps voulu. La question de la coopération intermissions et de ses incidences sur les budgets et l'administration des opérations de maintien de la paix est une question que le Groupe suivra de près. Il importe également de traiter pleinement les problèmes d'ordre structurel non réglés que rencontrent les pays fournisseurs de contingents, y compris leur sous-représentation dans les départements concernés du Secrétariat; étudier les possibilités de trouver une solution juste au problème des quotes-parts non acquittées, autres sommes à payer et autres éléments de passif des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, de manière à régler les demandes de remboursement en suspens dans les missions présentant un déficit de trésorerie; veiller à ce que l'établissement, la présentation et l'approbation des budgets des opérations de maintien de la paix se fondent sur les mandats des missions et la situation réelle sur le terrain et n'aient pas été envisagés comme un exercice de réduction générale et arbitraire des coûts; et évaluer les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions.

7. **M<sup>me</sup> Coto-Ramírez** (Costa Rica), s'exprimant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que le projet de programme de travail comprend des questions qui intéressent vivement la CELAC, notamment le coût des contingents, le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et les estimations relatives aux missions politiques spéciales. La question de la coopération intermissions est une des

questions transversales que la CELAC examinera de près en vue d'améliorer la transparence.

8. Vu la diversité croissante des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Assemblée générale doit prendre une décision concernant l'augmentation du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, conformément aux résultats de l'enquête effectuée en application de sa résolution 67/261. La CELAC est préoccupée par la tendance récente consistant à considérer les budgets des opérations de maintien de la paix comme un tout et met l'accent sur le principe selon lequel chaque opération de maintien de la paix doit avoir un budget autonome, planifié et approuvé en fonction de son mandat et de ses besoins particuliers.

9. Enfin, l'intervenante réaffirme que le Secrétariat doit prendre les mesures correctives nécessaires pour donner suite aux demandes répétées des États Membres qui exigent la distribution en temps voulu des rapports dans toutes les langues officielles, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. La Commission devrait tenir une réunion avec le Président du Comité consultatif et les responsables du Secrétariat afin d'entendre leur avis sur cette question.

10. **M<sup>me</sup> Pacunega Manano** (Ouganda), parlant au nom des États d'Afrique, dit que la visite sur le terrain effectuée par la Commission en février 2014 a offert l'occasion aux délégations de comprendre le difficile environnement dans lequel les missions de maintien de la paix opèrent et les nombreux problèmes qu'elles rencontrent. La visite a montré que pour être en mesure de s'acquitter de leur mandat de façon effective, les missions ont besoin du plein soutien des États Membres et non de coupes budgétaires arbitraires. En conséquence le rapport sur l'exécution du budget et le projet de budget pour chaque mission de maintien de la paix dont la Commission est saisie devraient être examinés avec soin en prenant en compte le mandat particulier de la mission et les circonstances spécifiques sur le terrain. Le Groupe des États d'Afrique n'acceptera pas d'examiner globalement tous les projets de budget.

11. Le Groupe des États d'Afrique examinera avec soin l'exécution du budget de toutes les opérations de maintien de la paix en cours et les projets de budget de celles-ci, ainsi que l'appui apporté par les Nations Unies aux missions de l'Union africaine et l'exécution du budget du Centre de services régional à Entebbe

(Ouganda). Il suivra également de près les questions décrites dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, notamment mais pas exclusivement celles ayant trait à l'établissement et à l'exécution du budget; l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS); la stratégie globale d'appui aux missions; la suite donnée à un certain nombre des recommandations précédentes du Comité des commissaires aux comptes. Les autres priorités sont l'application de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale sur le rapport du Groupe consultatif de haut niveau créé pour examiner les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et les questions connexes, les rapports sur le matériel appartenant aux contingents et le financement des missions politiques spéciales.

12. S'agissant des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, elle rappelle que durant les discussions tenues par la Commission sur cette question en 2013, l'approche équilibrée des recommandations énoncées dans le rapport du Groupe consultatif de haut niveau (A/C.5/67/10) a été utilisée pour imposer des pénalités aux pays lorsque le gros matériel est manquant ou ne fonctionne pas. Il est donc juste à présent que l'Assemblée générale approuve un nouveau taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents basé sur les résultats de la méthode de calcul révisée recommandée par le Groupe consultatif de haut niveau en vue de le faire correspondre aux dépenses réelles engagées par les pays fournisseurs de contingents, en gardant à l'esprit les énormes sacrifices consentis par les pays qui déploient des contingents dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

13. La Commission a une lourde charge de travail lors de la partie en cours de la reprise de la session, mais un travail acharné, le dévouement, la franchise et la transparence dans ses délibérations l'aideront à achever ses travaux en temps voulu. Le Groupe des États d'Afrique souhaite décourager le recours aux négociations tenues en petit groupe et à huis clos.

14. **M. Vrailas** (Observateur pour l'Union européenne), parlant également au nom de l'Islande, du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne attache une

grande importance aux opérations de maintien de la paix, une tâche essentielle de l'ONU, et continuera à faire ce qu'il faut pour que ces opérations soient efficaces et contribuent au maintien de la paix et de la sécurité. L'Union européenne salue l'engagement et les sacrifices du personnel des opérations de maintien de la paix et rend hommage à ceux qui ont perdu la vie au service des missions des Nations Unies. Ses États membres appuient activement ces missions et y ont participé, leurs contributions au budget des opérations de maintien de la paix représentent près de 37 % du total. Ils souhaitent donc continuer à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix et des activités d'appui et faire en sorte que ces opérations obtiennent les ressources financières qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leur mandat.

15. Le montant total du projet de budget pour les missions de maintien de la paix pour 2014/15 ne représente qu'une partie de l'ensemble des besoins, qui devraient atteindre un niveau sans précédent supérieur à 8 milliards de dollars. Étant donné les contraintes budgétaires continues que connaissent les États membres de l'Union européenne, la discipline budgétaire stricte doit continuer d'être exercée pour que les ressources soient utilisées de façon efficace, efficiente, responsable et transparente.

16. Sa délégation attend avec intérêt les recommandations du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents. Elle a hâte de discuter les progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/261 sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents à la lumière de la récente enquête portant sur un échantillon de 10 pays fournisseurs de contingents et de forces de police, et de parvenir à un résultat constructif qui préservera l'équilibre réalisé par le Groupe consultatif de haut niveau et consolidera le partenariat de maintien de la paix.

17. Au moment où la stratégie globale d'appui aux missions entre dans sa phase d'application, il sera important de faire en sorte qu'elle conduise à une amélioration de la fourniture de services sur le terrain, à des économies d'échelle, à des économies et à une responsabilisation accrue. Elle devra également être en conformité avec les autres processus à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le progiciel de gestion intégré Umoja, le système de gestion des aptitudes Inspira et les normes IPSAS.

18. Prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels dont est responsable le personnel des Nations Unies demeure une priorité. La tendance à une diminution en la matière est encourageante, mais sa délégation est préoccupée par le nombre d'allégations encore reçues, en particulier du fait qu'il semblerait qu'il y ait eu une augmentation en 2013. En conséquence, il convient de poursuivre la politique de tolérance zéro et l'intervenant se félicite des efforts faits par l'Organisation en la matière.

19. Il faut d'urgence trouver une solution durable au problème que posent depuis longtemps les missions dont le mandat est terminé et qui accusent un déficit de trésorerie. Tous les excédents de trésorerie des missions terminées doivent être restitués aux États Membres et tous les États Membres doivent verser leurs quotes-parts.

20. Enfin, l'intervenant reconnaît que la question de la distribution tardive des documents appelle une réponse structurelle d'ensemble basée sur une évaluation globale du calendrier des réunions et des délais de distribution de la documentation dont sont saisis la Cinquième Commission et le Comité consultatif.

21. **M. Yamazaki** (Japon) dit que, vu que la Commission devra traiter un certain nombre de questions difficiles durant la partie en cours de la reprise de la session, elle doit maintenir ses pratiques de travail productives afin d'achever ses travaux à la date prévue. En tant que principal organe exigeant l'efficacité en matière d'organisation, la Commission doit montrer qu'elle peut achever ses tâches en temps voulu.

22. Les États Membres doivent être prêts à fournir des capacités et ressources suffisantes pour garantir la mise en œuvre réussie des mandats de maintien de la paix, mais on ne saurait trop souligner la nécessité de gérer les opérations de maintien de la paix de façon efficace, efficace et responsable, en particulier compte tenu des difficultés financières que connaissent de nombreux États Membres, dont le Japon. De même, l'expérience a montré que disposer de ressources redondantes qui ne sont pas bien gérées ne contribue pas à l'efficacité des opérations ni à la durabilité de l'Organisation sur le long terme. La Commission doit parvenir à un accord sur les montants budgétaires qui ne dépasseront pas les besoins de chaque mission ni ne seront insuffisants pour couvrir ceux-ci, en examinant

le montant des dépenses relatives au personnel civil et des dépenses opérationnelles et la réussite des mesures d'efficacité.

23. Il est regrettable que l'on ne puisse avoir une vue d'ensemble claire du budget du maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 avant la partie principale de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, du fait que l'autorisation d'engagement de dépenses demandée pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud n'est que pour six mois et que les montants demandés pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine n'ont pas été inclus dans les prévisions. De plus, les résultats de l'enquête sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents n'ont pas encore été présentés au titre d'une demande de financement budgétaire. L'augmentation potentielle du montant du remboursement du coût des contingents, ajoutée à d'autres demandes, pourrait conduire à avoir un budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2014/15 qui dépasse largement 8 milliards de dollars. La Commission doit par conséquent trouver un délicat équilibre entre le remboursement équitable pour les contingents déployés dans les missions de maintien de la paix et la durabilité financière de toutes les opérations de maintien de la paix. Les États Membres devraient évaluer avec soin les besoins des opérations en cours, en particulier celles qui sont dans la phase de retrait ou de liquidation, de façon raisonnable et pratique.

24. **M. Lieberman** (États-Unis d'Amérique) dit que les exigences accrues du maintien de la paix durant l'année précédente ont conduit à la création de nouvelles missions et à l'extension des missions existantes. Le coût de ces exigences ajouté aux changements potentiels des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, aura des incidences financières considérables à un moment d'austérité continue. Le Secrétaire général a indiqué des économies et les décisions du Conseil de sécurité sur la réduction des effectifs de certaines missions ont également réduit d'autres coûts, mais toutes ces économies ont été compensées par des besoins accrues au Mali et en Somalie. De plus, les besoins substantiels liés à la situation au Soudan du Sud et la nouvelle mission en République centrafricaine ne sont pas inclus dans la demande d'ouverture de crédits du Secrétaire général, ce qui signifie que les besoins effectifs pour

2014/15 dépasseront 8 milliards de dollars. La Commission devrait par conséquent examiner avec soin les demandes présentées par le Secrétaire général pour veiller à ce que les projets de budget correspondent aux besoins effectifs, à ce qu'ils reposent sur des hypothèses prévisionnelles réalistes, comprennent des initiatives de planification prudentes et tiennent compte de la limitation effective des ressources.

25. Sa délégation comprend les préoccupations exprimées par nombre de pays fournisseurs de contingents, mais toutes les délégations doivent comprendre les réalités budgétaires qui sont celles de nombreux États Membres, y compris son pays. L'efficacité des opérations de maintien de la paix doit également continuer de s'améliorer, notamment au moyen de réformes telles que la stratégie globale d'appui aux missions et les recommandations du Groupe consultatif de haut niveau, et du respect des plus hautes normes de performance. Une performance adéquate est essentielle pour conserver l'appui en faveur des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et leur crédibilité et faire en sorte que le public ait le sentiment que ses intérêts et sa protection revêtent une importance fondamentale. Sa délégation continue de soutenir des mesures renforcées pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels commis par des Casques bleus des Nations Unies et plaidera en faveur d'une application plus stricte du principe de responsabilité dans ce domaine. Il convient également de renforcer les mesures de contrôle visant à prévenir et détecter la corruption, la fraude et les malversations.

26. Enfin, l'intervenant est préoccupé par la distribution tardive des documents, en particulier les rapports du Comité consultatif. Étant donné la lourde charge de travail de la Commission, le temps est un facteur essentiel. Il faut donc espérer que la disponibilité de la documentation s'améliorera de façon à ce que la Commission puisse consacrer suffisamment de temps à l'examen de tous les rapports inscrits à son programme de travail.

27. **M. Warraich** (Pakistan), saluant le dévouement et la bravoure des Casques bleus des Nations Unies et rendant hommage à ceux qui sont morts au service de l'humanité, dit que son pays, qui participe de manière active aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, a un intérêt vital à ce que les délibérations de la Commission sur ces questions très importantes dont elle est saisie soient efficaces. La contribution de son



pays à la paix et à la sécurité internationales est constituée par ses 50 ans d'expérience et de savoir-faire en matière d'opérations de maintien de la paix et par sa participation durable à la prise de décisions au Siège de l'ONU.

28. Il relève de la responsabilité collective de la Commission de mener ses travaux de façon transparente et inclusive. Le manque de transparence dans les négociations nourrit la méfiance, retarde la prise de décisions et a des effets négatifs sur les travaux de la Commission. Sa délégation s'emploiera par conséquent à ce que le processus de prise de décisions soit ouvert, transparent et inclusif de façon à permettre à la Commission de traiter la question, qui se pose depuis longtemps, des taux de remboursement standard aux pays fournisseurs de contingents et à doter les missions de maintien de la paix de ressources à la mesure de leurs mandats respectifs.

29. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), rendant hommage aux civils et aux militaires, hommes et femmes, qui sont morts au service de l'humanité dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, dit que sa délégation portera son attention sur les aspects budgétaires et administratifs des opérations de maintien de la paix et les autres questions relatives aux missions des Nations Unies et de l'Union africaine. Elle suivra également les discussions sur les questions de contrôle soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et les propositions relatives aux missions politiques spéciales. Vu la lourde charge de travail de la Commission, l'intervenant exhorte les États Membres à s'engager dans une discussion constructive, inclusive et transparente de ces questions dans les délais impartis.

30. Il remercie le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, ainsi que les bureaux extérieurs concernés, pour avoir facilité la visite de la Commission sur le terrain en février 2014, et dit que cette expérience éclairera les processus de prise de décisions de la Commission.

31. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite approuver le projet de programme de travail, étant entendu que des modifications y seront apportées par le Bureau, selon qu'il conviendra, au cours de la session.

32. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 116 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)**

**b) Nomination de membres du Comité des contributions (suite) (A/68/102/Add.2)**

33. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur une note du Secrétaire général (A/68/102/Add.2) informant l'Assemblée générale des démissions de M. Sun Xudong (Chine) et de M. Thomas David Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du Comité des contributions et invitant l'Assemblée générale à nommer deux personnes aux sièges devenus vacants jusqu'à l'expiration de leur mandat, à savoir le 31 décembre 2014.

34. Le Gouvernement chinois a proposé la candidature de M. Fu Daopeng, qui est appuyée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, pour pourvoir le poste laissé vacant par M. Sun Xudong. Le Gouvernement britannique a proposé la candidature de M. Kunal Khatri, qui est appuyée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour pourvoir le siège laissé vacant par M. Smith. Il considère que la Commission souhaite recommander la nomination des candidats par acclamation.

35. *M. Fu Daopeng (Chine) et M. Khatri (Royaume-Uni) sont recommandés par acclamation à la nomination au Comité des contributions pour un mandat commençant à la date de leur nomination par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2014.*

**Point 154 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/68/607 et A/68/782/Add.2)**

**Point 162 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (A/68/597, A/68/597/Corr.1 et A/68/782/Add.1)**

36. **M<sup>me</sup> Casar** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/607), dit que les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre concernant

le financement de la MINUT sont énoncées au paragraphe 69 du rapport.

37. Présentant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/597 et A/68/597/Corr.1), elle dit que les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre portent sur l'ouverture d'un crédit de 6 530 100 dollars pour la MISNUS, précédemment autorisée par le Comité consultatif pour cette période, et la mise en recouvrement de ce montant.

38. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/782/Add.2), dit que durant son examen du rapport du Secrétaire général (A/68/607), le Comité consultatif a été informé qu'au cours de la période de liquidation de la Mission, la majorité de ses actifs avaient été liquidés au moyen de transferts à d'autres bureaux et missions de maintien de la paix des Nations Unies, de dons et de ventes. Certains actifs ont été détruits. Par souci de transparence et d'exactitude budgétaires, le Comité consultatif recommande que des données plus détaillées sur les biens durables transférés à d'autres bureaux, missions de maintien de la paix ou réserves de matériel de l'Organisation des Nations Unies figurent dans les rapports sur l'exécution du budget des missions de maintien de la paix.

39. Le Comité consultatif note que le déficit net de trésorerie au 30 juin 2013 s'élève à 1 417 700 dollars, ce qui signifie que les sommes dues aux États Membres, qui s'élèvent à 11 981 900 dollars, ne peuvent pas être mises à leur disposition. Le Comité consultatif recommande que l'examen des sommes dues aux États Membres soit reporté jusqu'à l'examen du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.

40. Abordant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de la MISNUS pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/68/782/Add.1), il dit que, comme les actifs de la Mission ont été liquidés durant sa période de liquidation de la même façon que ceux de la MINUT, le Comité consultatif réitère la même recommandation tendant à ce que des données plus détaillées figurent

dans les rapports. Le Comité consultatif note également le montant de 10 millions de dollars emprunté par la MISNUS au Fonds de réserve pour le maintien de la paix et recommande de se conformer strictement à la résolution 47/217 de l'Assemblée générale sur ce sujet. Il recommande également que l'Assemblée accepte les propositions figurant au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général (A/68/597).

41. Enfin, en réponse aux observations formulées par de nombreuses délégations durant la discussion de l'organisation des travaux, il dit que lui-même et le secrétariat du Comité consultatif se féliciteraient de tenir une réunion avec les membres du Comité et les représentants du Secrétariat au cours de la deuxième partie de la reprise de la session pour traiter la question de la parution tardive de la documentation.

**Point 147 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

*Missions dont le mandat est terminé (A/68/666 et A/68/837)*

42. **M<sup>me</sup> Casar** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur le point au 30 juin 2013 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (A/68/666), dit qu'en application de la résolution 65/293 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a fait dans ses rapports sur le point au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé (respectivement A/66/665 et A/67/739) des propositions visant à régler la question des montants dus aux États Membres au titre des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé. Par ailleurs, le Secrétaire général peaufine un scénario, examiné par la Commission à sa soixante-septième session, visant à utiliser la trésorerie disponible, d'un montant total de 88,4 millions de dollars, pour rembourser chacun des États Membres à hauteur de 55 % du montant qui lui est dû.

43. Le Secrétaire général comprend que la position de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité n'est pas directement liée à la question des excédents de trésorerie des missions terminées. Toutefois, il a été proposé que l'Assemblée générale autorise, à titre provisoire, le versement d'avances

entre missions en activité, pratique qui est actuellement interdite, dans la limite de 100 millions de dollars, soit 1,3 % du montant total des crédits approuvés pour les opérations de maintien de la paix, sous réserve de limites énoncées dans les autorisations. Une autre solution a été proposée, qui consisterait à créer un fonds de roulement pour répondre aux besoins de trésorerie des opérations de maintien de la paix en activité, ce qui nécessiterait de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, avec l'approbation de l'Assemblée générale.

44. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/68/837), dit que puisque l'Assemblée générale a décidé à deux reprises de reporter l'examen des rapports du Secrétaire général sur le point de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé et des rapports correspondants du Comité consultatif, celui-ci a réitéré toutes ses observations et recommandations sur les propositions énoncées dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/66/665 et A/67/739) de façon à ce que l'Assemblée ait la possibilité de les examiner conjointement avec les observations et les recommandations énoncées dans le dernier rapport du Comité consultatif.

45. Le Comité consultatif a pris note de la proposition du Secrétaire général visant à utiliser la trésorerie disponible, d'un montant total de 88,4 millions de dollars, pour verser une partie des montants dus aux États Membres. Toutefois, tout en convenant que la proposition du Secrétaire général pourrait contribuer à remédier au problème que pose depuis longtemps le non-paiement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, le Comité consultatif réaffirme qu'elle aurait pour effet d'utiliser des excédents qui, en principe, devraient être intégralement remboursés aux États Membres.

46. Quant à la proposition du Secrétaire général ayant pour objet d'autoriser les avances intercomptes entre missions en cours, le Comité consultatif considère que cela risquerait d'inciter les États Membres à verser leurs quotes-parts en retard. De plus, il continue de penser que cette proposition ne tient toujours pas compte des réserves qu'il a émises quant au fait d'utiliser des sommes dues aux États Membres qui ont payé intégralement et ponctuellement leurs quotes-parts pour satisfaire les obligations financières envers

l'Organisation des États Membres qui n'ont pas payé les leurs.

47. Enfin, le Comité consultatif souligne que les recommandations qu'il a formulées mais qui n'ont pas encore été approuvées par l'Assemblée générale ne devraient pas être citées afin de justifier des propositions du Secrétaire général.

48. **M<sup>me</sup> Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe demeure préoccupé par le déficit de trésorerie de plusieurs missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé du fait du non-paiement de l'arriéré de contributions par certains États Membres, ce qui, à son tour, fait que l'ONU doit depuis longtemps des sommes considérables aux pays fournisseurs de contingents qui se sont acquittés de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

49. Tous les États Membres doivent s'acquitter de leurs quotes-parts intégralement, en temps voulu et sans conditions, mais il faut trouver une solution viable à cette question des sommes restant à verser aux pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix, quels que soient les problèmes de déficit de trésorerie que ces missions connaissent.

50. Dans sa résolution 65/293, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter pour examen et approbation des propositions et différentes possibilités concrètes pour le règlement de la question des sommes restant à verser aux États Membres au titre des missions de maintien de la paix terminées qui accusent un déficit de trésorerie net. Le Groupe se félicite de la proposition du Secrétaire général, mais rien ne saurait remplacer le paiement intégral de ces montants dus depuis si longtemps aux pays fournisseurs de contingents. Toutefois, le Groupe n'est pas d'accord avec le Secrétaire général sur l'importance du règlement de la question des besoins en trésorerie des opérations de maintien de la paix, qui devrait être prise en compte dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la question des arriérés de paiement.

*La séance est levée à 11 h 30.*